

USAGE
PRO.

BLATTES
FOURMIS
PUCES
MOUCHES
MOUSTIQUES
TIGRE
INSECTES
DES DENREES
STOCKEES



PRODUIT BIOCIDÉ
TP 18

USAGES :
Insectes rampant et volant

ACTION ET TRAITEMENT :
Concentré émulsionnable (EC)

CONTIENT :
Chrysanthemum
cinerariaefolium
25 g/l

DURÉE DE CONSERVATION :
2 ans

AVERTISSEMENT :
Danger



VIAGREEN PLUS



VIAGREEN PLUS est efficace contre les moustiques (*Culex pipiens*), y compris le moustique tigre (*Aedes albopictus*), les blattes (*Blatta orientalis* et *Blatella germanica*), fourmis (*Lasius niger*), les puces et les insectes des denrées alimentaires (*Plodia interpunctella*, *Stegobium paniceum*, *Lasioderma serricorne*, *Ephestia kuehniella*).

VIAGREEN PLUS est un insecticide concentré facilement émulsionnable dans l'eau, à base de chrysanthemum cinerariaefolium, un principe actif naturel qui agit pour contact et ingestion. Il présente un effet choc sur les insectes volants et rampants. Sa formulation garantit la stabilité de la substance active et l'efficacité du produit sur un grand nombre d'insectes.

Utilisable en agriculture biologique en application du Règlement bio UE n°2018/848, dans la catégorie : produits pour l'Élimination des Insectes et autres Ravageurs dans les Bâtiments et autres Installations où des Animaux sont détenus.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

VIAGREEN PLUS peut être utilisé pour le traitement des insectes à l'intérieur et/ou l'extérieur des bâtiments.

Dilué le produit dans de l'eau selon la dose indiquée et le moyen d'application choisi :

En traitement de surface par pluvérisation

Contre les moustiques et les moustiques tigres : 3-4% (300-400 ml de produit dans 10 L d'eau)

Contre les fourmis et les puces : 3-5% (300-500 ml de produit dans 10 L d'eau)

Contre les insectes des denrées : 3% (300 ml de produit dans 10 L d'eau ou de solvant)

Un litre de solution permet le traitement de 20 mètres carrés.

En traitement de volumes : par nébuliseurs, d'atomiseurs et d'ULV,

Contre les moustiques et les moustiques tigres : nébuliser 0,667 L de solution à 12 % (correspondant à 0,08 L de produit en 0,587 L d'eau) par 1.000 m³.

Contre les fourmis et les insectes des denrées alimentaires : nébuliser 0,667 L de solution à 30 % (correspondant à 0,2 L de produit en 0,467 L d'eau) par 1.000 m³.

PRÉCAUTION D'EMPLOI - STOCKAGE ET ÉLIMINATION

Manipulation :

Ne pas utiliser ce produit pour un usage autre que celui pour lequel il a été créé.

Ne pas utiliser en présence de denrées ou d'appareils servant à leur préparation.

Les recommandations d'utilisation associées à chaque produit doivent être scrupuleusement respectées.

Stockage :

Conserver hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

Conserver dans le récipient d'origine.

Stocker le produit comme un déchet dangereux : pièce aérée, hors gel et fermée à clé, de préférence sur un système de rétention.

Déchets :

Éliminer le produit et son emballage comme un déchet industriel dangereux.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Le recyclage de l'emballage est interdit.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible sur notre site internet :

www.edialux.fr ou en faire la demande à l'adresse suivante : info@edialux.fr.

 **EDIALUX**
PRODUITS PROFESSIONNELS